



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0163**

commune (s) : Lyon 4^e

objet : Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Convention de travaux avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR)

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0163**

objet : **Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Convention de travaux avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR)**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le conseil de Communauté, par une délibération n° 2007-4512 en date du 12 novembre 2007, a approuvé, notamment, les points clés du programme de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse, et le lancement de la procédure d'attribution du marché de conception-réalisation de cet ouvrage.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de procéder aux acquisitions des emprises foncières concernées dont celles appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) afin de pouvoir engager les travaux d'aménagement préalables.

Une négociation a donc été menée avec cette dernière et a abouti à un projet de convention soumis à l'approbation du Bureau. Cette convention précise les travaux préalables de dévoiement de réseaux et d'aménagement divers à réaliser au droit et aux abords de la tête Saône du tunnel sous la Croix-Rousse. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Compagnie nationale du Rhône et remboursés par la Communauté urbaine en compensation des parcelles de la Compagnie nationale du Rhône nécessaires à la création du second tube du tunnel sous la Croix-Rousse, et de la création d'un parking pour cette société.

La Communauté urbaine devra, à titre gratuit, acquérir les emprises foncières appartenant à la Compagnie nationale du Rhône et lui céder une parcelle.

Le déclassement de cette parcelle du domaine public est en cours d'instruction et fera l'objet d'une décision ultérieure du Bureau.

Les travaux à réaliser par la Compagnie nationale du Rhône sont estimés à environ 360 000 € HT. Les dépenses réelles supportées par cette société seront remboursées sur justificatif après réception des travaux ;

Vu ladite convention ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, à titre gratuit, des emprises foncières appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et nécessaires à la création du second tube du tunnel sous la Croix-Rousse,

b) - le projet de convention avec la Compagnie nationale du Rhône pour les travaux relatifs à la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention ainsi que tous les actes liés.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0651.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.